

## L'enjeu politique de l'histoire : vision idéologique des événements touaregs (1990-1992)

**L**E contenu de l'article intitulé « *Bandits, rebelles et partisans : vision plurielle des événements touaregs 1990-1992* » publié par Hélène Claudot-Hawad, dans le numéro 46 de *Politique africaine*, appelle des réflexions qui renvoient à trois problèmes fondamentaux.

— Celui de la nature des rapports qui se nouent entre science et politique, visant ainsi à cerner le rôle du chercheur placé au cœur de la complexité des interactions entre l'objectivité recherchée, l'impartialité dont il dit se prévaloir et le parti pris dont il est animé.

Ces trois valeurs constituent le nœud gordien des réflexions épistémologiques dans lesquelles éthique politique et déontologie scientifique doivent trouver leur place.

— Celui de l'Histoire comme enjeu politique dans des situations d'antagonismes violents révélés par des Touaregs qui ont opté pour une rébellion armée au Niger et au Mali. Dans ce contexte particulier, objectivité, impartialité et parti pris, structurent et conditionnent les tiraillements du chercheur confronté à l'Histoire en train de se faire par la société qu'il étudie.

— Celui des méthodes et méthodologies d'enquête qui concourent à orienter le recueil, la sélection et l'interprétation des faits. C'est ainsi qu'une enquête historique et anthropologique menée sur le terrain, à l'ombre d'un *acacia radiana* au milieu d'une quinzaine de Touaregs, ne procurera pas les

mêmes données que celles obtenues à travers le prisme déformant d'un informateur isolé. L'anthropologue doit se plier à la nécessité d'organiser ses recueils à la lumière d'une dialectique constante, entre les informations acquises par immersion au sein de la collectivité et celles issues des relations personnelles plus ou moins privilégiées. En fait l'anthropologue qui recueille une histoire plurielle, devrait tendre à mettre en forme ce que dit une partie de la société et non pas ce qu'affirme un informateur. Les modalités d'acquisition des connaissances concourent ainsi à orienter les descriptions des réalités appréhendées, permettent d'établir des « garde-fous » et induisent une certaine rigueur scientifique.

Ces trois problèmes fondamentaux appellent à des confrontations scientifiques qui ont fait longtemps le renom de la recherche française en sciences sociales. Par ailleurs, s'il y a publication de contre-vérités et d'affirmations gratuites, il appartient à tout collègue, de les mentionner et de les rectifier. Les remarques qui vont suivre se fondent sur cette conception : elles concernent trois aspects caractérisés par les titres de chapitre.

### **Fétichisme des mots, idéologie et rigueur terminologique**

L'article est introduit par une analyse sémantique historiciste des

termes « bandits, rebelles et partisans » utilisés pour qualifier les acteurs touaregs de la lutte armée. Tous ces termes renvoient aux circonstances sociales et politiques de leur production et à la place occupée dans la société par les groupes qui leur donnent ces appellations. Il est alors opportun de recourir aussi à l'appellation endogène, à savoir : combattant. H. Claudot-Hawad ne mentionne nulle part ce terme. Elle semble lui préférer celui de « partisan » qui n'est d'ailleurs pas revendiqué par les tenants de la lutte armée. Que recouvre ce terme ? Par-delà son utilisation anachronique, il illustre et renvoie immédiatement, dans notre imaginaire collectif, à la seconde Guerre mondiale. Cette situation historique particulière se caractérise par l'occupation du territoire national par une puissance étrangère qui trouve ses relais à travers la collaboration et à laquelle s'oppose une résistance visant à restaurer l'indépendance de l'État-nation.

Le recours à la notion de partisan, qui incorpore trois données majeures (occupation, collaboration et résistance) opère instantanément un transfert de valeurs produites par certaines situations historiques particulières. Ce transfert s'appuie sur une série d'analogies mécaniques imputant aux pouvoirs étatiques nigérien et malien un rôle d'occupation politique et économique du territoire touareg, grâce à des collaborateurs touaregs placés dans les appareils d'État et auxquels se serait opposée une résistance acharnée. Le choix de l'appellation « partisan » conforte idéologiquement certains Touaregs qui considèrent la période des indépendances comme une véritable colonisation, donc comme une occupation étrangère arbitraire, légitimant alors le

bien-fondé de la lutte armée et la création du FLAA (Front de libération de l'Azawagh et de l'Aïr), justifiant ainsi la création de « d'un État-nation-territoire » (p. 147).

Le recours au terme partisan, sublime la lutte armée. Mais, en l'absence de fondements théoriques et de programme économique et social émancipateur susceptible d'entraîner l'adhésion libre, c'est-à-dire exempte de toute pression de guérilla et du cortège de répressions qui en résulte, cette rébellion ouvre aussi la porte à l'aventure et aux abus. Cette absence de programme, doublée d'une absence d'autorité politique et militaire susceptible d'entraîner une discipline de corps d'armée, favorisent l'apparition de « chefs de bandes » enfermés dans des valeurs ethniques. Ceux-ci révèlent les contradictions politiques internes au mouvement qui sont génératrices d'un repli sur des réseaux de solidarité construits sur l'idéologie « lignagère ». Ces clivages politiques expriment des fissions qui renvoient trop souvent à des conflits antérieurs ancrés dans le système « tribal ».

Enfin, l'utilisation du terme « partisan » corrobore à travers la lutte armée, la résistance des Touaregs, présentée comme une « ... initiative déjà lancée au début du siècle par des personnages comme Kaosen qui, organisèrent la guerre de 1910-1919 contre l'occupation française » (p. 145). Comment ne pas être stupéfait devant cette affirmation qui attribue neuf ans de conflits à la « guerre de l'Aïr » ? Il s'agit en fait d'affrontements qui ont duré d'octobre-novembre 1917 à 1919 avec comme temps fort le siège d'Agadez. Cette révolte fut farouchement réprimée par l'armée coloniale alliée à un détachement de l'armée d'Afrique et à une colonne

militaire britannique qui venait du Nigeria.

Alors, par-delà la terminologie utilisée par l'État (« bandits armés »), par la société civile (« frères égarés ») ou par les plus imprégnés d'un romantisme mythique (« partisan »), ce sont les pratiques sociales et les dynamiques politiques qui produisent du sens : combattant hier, chef de bande aujourd'hui, frère égaré demain et, peut être citoyen après demain. Où est la ligne de démarcation ?

En effet, les dynamiques politiques des sociétés touarègues témoignent des difficultés du passage d'un pouvoir militaro-guerrier à un pouvoir politique autonome.

### **Préjugés et présupposés idéologiques**

Avec la même approche historiciste, H. Claudot-Hawad dénonce les politiques de sédentarisation des États qui résultent de liens que ceux-ci établissent « *entre l'agressivité des nomades et leurs conditions de vie rudes et précaires... Les Grecs cherchèrent à fixer les populations nomades de l'Empire, tout comme l'ont fait les États plus récents ou les organismes internationaux et non gouvernementaux qui s'évertuent jusqu'à présent à promouvoir des projets de sédentarisation* » (p. 144). Et de s'interroger : « *Que penser de cet immobilisme théorique pétrifié sur des milliers d'années ?* » (p. 144).

Par-delà cette obsession de la sédentarisation associée à la raison d'État, qu'en est-il dans la réalité ? Parmi les trois pays (Algérie, Niger et Mali) où existent des populations touarègues, seule l'Algérie a mis en œuvre une politique de sédentarisation officiellement définie par la troisième phase de la révolution agraire relative au pastoralisme.

Dans le cas des Touaregs Kel Ahhagar, elle visait aussi à une assimilation culturelle fondée sur l'idéologie du panarabisme dont Houari Boumédiène fut l'initiateur. Elle a pris concrètement la forme d'un agro-pastoralisme introduit par l'État algérien.

En revanche, les politiques des États nigérien et malien ont été celles du libéralisme qui ont consisté à un « laisser-faire » tous azimuts, fort dommageables aux sociétés touarègues saharo-sahéliennes (1). Ce libéralisme anime d'ailleurs la plupart des institutions internationales qui interviennent essentiellement là où les projets sont techniquement « faisables », socialement réalisables et financièrement rentables.

Quant aux ONG, elles agissent souvent là où les institutions internationales sont absentes, compensant ainsi de notoires carences. Les lieux d'intervention de ces différentes institutions laissent ainsi schématiquement apparaître une sorte de « répartition zonale » entre les institutions onusiennes, intervenant dans les « zones utiles » et les ONG auxquelles sont souvent confiées des zones plus déshéritées. Face aux enjeux fonciers porteurs d'affrontements meurtriers, face à la gravité de la crise du pastoralisme nomade doublement liée à la raréfaction des ressources naturelles et à l'essor de la démographie humaine, ces institutions tendent à introduire des formes d'agro-pastoralisme, ou à réorganiser les conditions de la production pastorale.

Peut-on alors satisfaire de l'interprétation avancée à propos d'un rapport du ministère du Plan

(1) Précisons à cet égard que les leaders touaregs dénoncent l'absence de projet de développement dans leur région... Cette absence est perçue et présentée comme une discrimination à fondements ethniques.

nigérien, daté d'août 1986 consacré « à la réinsertion des exilés touaregs expulsés d'Algérie » précisant que l'« un des objectifs est de renforcer l'unité nationale en intégrant davantage ces populations dans le circuit économique national en les dissuadant par la distance qui les sépare des frontières internationales de toute tendance centrifuge » (p. 145). L'auteur y voit là un « programme de sédentarisation ». Soit !...

Cette interprétation pose deux types de problèmes. En premier lieu : la transparence sur les documents utilisés par l'auteur afin de permettre au lecteur de vérifier par lui-même, notamment par des références précises qui auraient dû figurer dans la bibliographie. En second lieu : le sort réservé à ce rapport. Son contenu a-t-il été retenu par l'État ? A-t-il été publié au Journal officiel et enfin, a-t-il été réalisé (où et quand ?). Sans ces précisions, il est alors abusif de l'utiliser pour étayer l'argumentation.

L'auteur annonce de « nombreux documents » relatifs à la planification de la destruction de la société touarègue, de trois choses l'une :

— Ces documents appartiennent au domaine public et sont issus d'instances officielles labélisées par l'État : ils sont alors inventoriés, authentifiables et accessibles. Il conviendrait alors de les publier prochainement *in extenso*, ou pour le moins, en citer les références présentement.

Si de tels documents existent, pourquoi n'ont-ils pas été utilisés par les Touaregs concernés, au moment de la tenue de la Conférence Nationale lorsque l'ordre du jour a abordé les massacres de Tchén Tabaraden en mai 1990 ? Ces documents sont-ils versés aux dossiers juridiques qui instruisent le procès ?

— Ces documents appartiennent au domaine privé ; alors, ils n'ont plus la même portée. Sont-ils diffusables et consultables ? Si oui, il est tout aussi impératif de les publier ou de les rendre accessibles. Si non, pourquoi y faire allusion ?

— Il s'agit de documents officiels qui n'engagent que leurs auteurs et dans ce cas, le contenu n'a plus le même impact.

Enfin, la prudence oblige à restituer ce qui relève de l'intention de ce qui concerne la réalisation restituées dans leurs contextes d'émission ; ces deux notions appartiennent à deux ordres différents n'induisant pas les mêmes responsabilités.

### **Histoire et anthropologie politique : l'anti-étatisme**

Pour l'auteur : « ... l'organisation politique et économique des Touaregs... subit de nombreuses transformations qui affectent sa nature fédérale » (p. 1444, souligné par A.B.). « Fédéral se dit d'un État pour lequel les diverses compétences constitutionnelles sont partagées entre un gouvernement central et les collectivités locales qui forment cet État » (dictionnaire le Robert). Si nature fédérale il y a, elle pré suppose et postule l'existence d'un État dans son acception moderne. Elle suppose donc que l'État assure une fonction autonome, dégagé de sa gangue parentale. Elle présuppose la dissolution des rapports de parenté. Or, ces derniers organisent la société touarègue, structurent et régissent la chefferie, la transmission du pouvoir et les conditions de reproduction des rapports de dépendance dans les couches sociales politiquement et juridiquement libres (aristocrates-guerriers et tributaires).

Les sociétés touarègues se sont

constituées en unités politiques (*attebel*) totalement autonomes les unes des autres et à la tête desquelles se trouve un *amenokal* qui incarne la chefferie héréditaire et détenue par un groupe de descendance (*tawshit*), composé exclusivement d'aristocrates guerriers (*imajeghen*).

L'*Amenokal* ne dispose d'aucun pouvoir coercitif, ni d'aucune institution, ni d'un corps de « chien de garde » susceptibles de faire appliquer sa politique. En revanche, c'est un chef de guerre dont l'influence est importante au sein des assemblées de « notables » (*ameni*). Cette impossibilité organique d'autonomie du pouvoir politique résulte des liens qui associent structurellement les conditions de transmission du pouvoir politique (chefferie) à celles de la reproduction des rapports de dépendance (*Kaskab*): la dissociation de ces deux aspects engendrerait une rupture radicale.

Les stratégies des aristocrates-guerriers (*imajeghen*) ne visent pas à une expansion territoriale mais à une extension des rapports de dépendance car, en contrôlant des hommes, ils contrôlent des espaces constituant un *espace culturel touareg* organisé en zones d'influence politique contrôlée par les entités politiques (*ettebel*). Il ne s'agit donc pas d'un territoire au sens où les États-nations l'entendent.

Selon l'auteur, les nombreuses transformations qui affectent la « nature fédérale » de l'organisation, affaiblissent et détruisent « ses réseaux interconfédéraux et intercommunautaires dont les orientations étaient légiférées par une assemblée nationale... (*asagaward n temust*) » (p. 144).

Quels sont ces réseaux ? Où et quand ont-ils existé ? A la faveur de

quels types de relations ? Dans quels domaines ? Quelle est la composition de cette « assemblée nationale » ? L'auteur ne fournit rien de concret.

Michel Chabrolles, ancien officier méhariste, imaginait entre 1946 et 1953 de créer une large confédération touarègue car « ... l'idée d'une nation touarègue n'est pas utopique » (2) (1990, p. 147).

Tandis qu'Hélène Claudot-Hawad voit dans la période précoloniale une nation touarègue (*temust-n-imajaghen*), p. 148 (3) à la nature fédérale, M. Chabrolles, lui, l'imagine dans le cadre d'une politique coloniale saine, et le FLAA cherche à l'imposer par les armes à l'État-nation nigérien... Quant à cette assemblée nationale, ne serait-elle pas celle décrite par M. Chabrolles : « Chaque année se tenait une assemblée plénière, à laquelle assistaient l'anastafidet, l'ameki, bref tous les aghalla (chefs) des tribus. Les différents étaient arbitrés, la caravane de sel... et son escorte armée organisée » (1990 ; p. 206).

Enfin, comment réagir à cette affirmation : « le débat politique intense du début du siècle où s'affrontaient des projets de société contradictoires (souligné par A-B), l'un basé sur la hiérarchie et la disparité des rôles, l'autre sur le mérite individuel et l'égalité des fonctions » (p. 144).

Ces exemples de « débat politique intense » datent de quand ? Sous le règne de quel sultan ? avec

(2) Cette « imagination » préfigure ce qui sera l'OCRS (Organisation Commune des Régions Sahariennes) et les revendications du FLAA.

(3) Il s'agit bien de la « nation des aristocrates guerriers » (selon l'auteur) et non pas de la « nation touarègue » qui se dirait : « *temust n kel Tamacheq* », à moins que les aristocrates-guerriers (« *imajeghen* ») soient les seuls Touaregs dignes de ce nom que leur ont donné les Arabes.

quel chef de guerre ? quels étaient les groupes de descendance qui y participaient ? quelles en ont été les conséquences ?

Sous l'effet d'une vision « ethnico-nationaliste » qui oppose à la raison d'État, la raison ethnique, la notion de *temust*, qui renvoie d'ailleurs à l'identité et à l'appartenance lignagère, est sacralisée et transférée au niveau de la communauté culturelle touarègue que l'auteur assimile à la nation. Cette sacralisation sublimée de l'identité « nationale » touarègue à l'époque précoloniale s'oppose à la diabolisation de tout État qui ne serait pas touareg. S'agirait-il d'un intégrisme ethnique ?

Analyser la société touarègue comme étant de nature fédérale et la *temust* comme une entité politique, reviendrait à affirmer qu'il y a eu développement et fusion des institutions communes à chaque unité politique indépendante les unes des autres, en un État touareg à la dynamique centralisatrice, ce qui est évidemment faux. Ces processus postuleraient la multiplication des liaisons économiques entre chaque unité politique (*ettebel*), la disparition des chefferies autonomes les unes des autres et l'instauration de nouvelles complémentarités fonctionnelles des groupes assurant la production pastorale. Pour que l'État touareg apparaisse, il faut une nouvelle division du travail et la formation d'un marché spécifique : deux composantes fondamentales qui n'ont pas vu l'ombre d'une réalisation, mais qui constituent des enjeux majeurs aujourd'hui. Quand la révélation de cette « nature fédérale », liée à la notion de nation touarègue, intervient au moment où certains tenants de la lutte armée revendiquent un État touareg (donc une

partition territoriale), et l'instauration d'un « fédéralisme intégral », alors l'Histoire a vraiment d'étranges rencontres...

L'histoire pourrait-elle se laisser enfermer dans une conception instrumentaliste qui servirait à légitimer des revendications politiques et à justifier la branche la plus radicale du FLAA, sombrant ainsi dans un anachronisme terminologique nécessaire aux présupposés idéologiques. Une analyse linéaire de l'histoire s'appuyant sur le passé pour légitimer le présent oblige à forcer les faits. La politique a-t-elle besoin de l'histoire pour acquérir ses titres de noblesse et accéder au statut d'aristocrate-guerrier ? Quand l'histoire est malmenée dans la présentation et l'interprétation des faits, l'anthropologie s'en ressent.

Une analyse novatrice et pionnière des sociétés touarègues actuelles passe par une analyse des conditions qui ont présidé aux ruptures sociales successives qu'ont connues ces sociétés, notamment celle de la targuïté (que l'auteur réduit à l'aristocratie guerrière) à travers ce qui est réversible et irréversible afin de cerner les invariants.

L'approche scientifique des ruptures oblige à une analyse soigneuse des rapports entre l'État et les Touaregs et des conditions d'apparition de l'État touareg dans sa structure précoloniale.

L'anti-étatisme systématique souligne un apriorisme idéologique et bloque l'analyse scientifique des mécanismes sociaux et des dynamiques internes.

Enfin l'auteur évacue les enjeux majeurs sur l'instauration de la démocratie comme moyen possible des mutations de l'État et comme moyen de rénover les rapports entre l'État et ses administrés.

**André Bourgeot**

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAMOL (A.), « Agadez et sa région », *Études nigériennes*, n° 44, 1979, 358 p.
- BOURGEOT (A.), « Identité touarègue : de l'aristocratie à la révolution », *Études rurales*, n° 120, 1990, pp. 129-162.
- CHABROLLES (M.), *Les hommes du voile*, Cistre-Essais, 1990, 145 p.
- CLAUDOT-HAWAD (H.), « Honneur et politique. Les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation française », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n° 57, 1990, pp. 11-47.
- CLAUDOT-HAWAD (H.), « Bandits, rebelles et partisans : vision plurielle des événements touaregs, 1990-1992 », *Politique africaine*, n° 46, 1992, pp. 143-149.
- DUFOUR (J.L.), *La révolte de l'Air (1916-1917)*, Centre d'Études sur l'Histoire du Sahara, 1987, 255 p., index.
- FOUCAULD (R.P. Ch. de), *Dictionnaire touareg-français*, Paris, Imprimerie nationale de France, 1952, 4 vol.
- FUGLESTAD (F.), « Les révoltes des Touaregs du Niger 1916-1917 », *Cahiers d'Études africaines*, XIII (1), 49, pp. 82-120.
- GAFFIOT (R.), « L'Air en feu 1916-1917 », (s.d.), 32 p., dactylogr.
- GHUBAYD AG ALAWJELI, *Histoire des Kel-Desneg*, Copenhague, Akademisk Forlag, 1975, 195 p.
- HAMANI (D.M.), *Au carrefour du Soudan et de la Berberie : le sultanat touareg de l'Ayar*, Niamey, IRSH, 1989, 521 p.
- HAWAD (M.), *La Tashumera, antidote de l'État*, *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, Edisud, n° 57, 1990, pp. 123-140.
- JEAN (C.), *Les Touaregs du Sud-Est — l'Air — leur rôle dans la politique saharienne*, Paris, Émile Larose, 1909, 361 p.
- LE ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 1973, 7 vol.
- NICOLAISEN (J.), *Ecology and culture of the Pastoral Tuareg*, Copenhague, the National Museum of Copenhagen, 1963, 548 p.
- NICOLAS (F.), *Tamesna — Les ioullemmeden de l'Est ou Touareg « Kel Dinnik »*, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCCL, 279 p.
- RENNELL OF RODD, *People of the veil* — Oosterhout N.B., Anthropological Publications 1970, 504 p., index, photo, carte.
- RIOU (Y.), *La révolte de Kassen et le siège d'Agadez, 1916-1917*, ronéo, Niamey, 126 p.
- SALIFOU (A.), *Kaoussan ou la révolte sénoussiste*, *Études nigériennes*, n° 33, 1973, 228 p.